

COVID-19 – Continuité pédagogique

Protocole à destination des professeurs du 1^{er} degré devant assurer une continuité pédagogique

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et son (ses) professeur(s).

Ce lien avec l'École et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'élève scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son professeur, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas oublier ce qui aurait été acquis précédemment, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Principes généraux

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école.

Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque domaine d'enseignement doit être corrélé aux horaires habituels.

Les travaux proposés sont adaptés à l'âge et à la maturité des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Supports de travail

La continuité pédagogique mobilise les supports usuels :

- Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque, etc.) ;
- La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ;
- Les manuels scolaires en possession des élèves ;
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

En cas de besoin :

L'équipe de circonscription est l'interlocutrice privilégiée pour l'accompagnement dans la mise en place de la continuité pédagogique.

UTILISER LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET LES DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LES ÉLÈVES

- Je sélectionne des activités adaptées à la situation exceptionnelle et réalisables en contexte familial (de type exercices de réinvestissement)
- Je permets la mise à disposition de séances pédagogiques en ligne du CNED sur la plateforme « Ma classe à la maison » et me forme à l'utilisation de la classe virtuelle
- Je consulte le site de la DANE

ORGANISER LES ECHANGES AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

- Je transmets les supports et documents pédagogiques par la solution électronique choisie
- Je prévois des supports papier à l'attention des élèves dont la famille ne dispose pas d'une connexion internet
- Je transmets des consignes aux parents pour la régulation de l'activité quotidienne (emploi du temps et limitation du temps d'écran notamment pour les plus jeunes, suivi des progrès)
- J'informe les familles de la planification des envois et le cas échéant du planning d'ouverture de la classe virtuelle (en fonction des besoins des élèves et des choix retenus)

METTRE EN ŒUVRE

- J'active plusieurs modes complémentaires d'apprentissage à distance : messagerie, blog, espace collaboratif, ENT ou classe virtuelle pour maintenir un lien pédagogique rassurant avec ses élèves
- Je travaille à distance et m'adresse aux élèves à une fréquence régulière
- Je me tiens informé de l'évolution de la situation en échangeant avec le directeur de l'école